

Les subsides

Le président suppléant (M. Charest): Des questions ou des observations?

Nous reprenons le débat et la parole est au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots de la motion présentée par notre collègue, le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner). Je rappellerai, tout d'abord, que je suis loin d'être aussi optimiste que mon prédécesseur sur les intentions du gouvernement qui siège en face. Je connais le vice-premier ministre (M. Nielsen) depuis des années. Je le connais depuis 17 ou 18 ans et je crains que ses recommandations soient encore plus impitoyables que ne le pense le député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann). C'était un dur dans l'opposition pendant des années à la Chambre des communes. Il était plus conservateur que progressiste et il était convaincu du bien-fondé des mesures de restriction et d'austérité. Il ne voyait guère d'un bon œil les dépenses et les programmes sociaux. Je tiens seulement à mettre en garde le député de Selkirk-Interlake. Il ferait bien de ne pas trop s'aventurer au risque de tomber de bien haut dans quelques semaines, dans quelques mois, voire dans un an ou deux quand nous aurons pu mesurer toutes les conséquences du document du vice-premier ministre du Canada.

J'accorde beaucoup d'importance à cette note de service. Elle est destinée au cabinet et porte le nom du vice-premier ministre du Canada. Elle est datée du 12 avril 1985; elle remonte donc à quatre semaines déjà. Il s'agit du rapport d'un groupe d'étude ministériel chargé d'étudier les programmes autochtones. Au fur et à mesure qu'on le parcourt, on relève des exemples de compressions vraiment dures qu'on pourrait imposer aux autochtones. Voilà qui contredit catégoriquement les belles paroles, le style et l'image du ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie).

J'aimerais que le vice-premier ministre soit un peu plus honnête, plus direct en nous confirmant que ce document est bien de lui. Je trouve que c'est du cynisme et de l'hypocrisie de sa part, lui qui ne ratait pas une occasion, quand il était dans l'opposition, de condamner le gouvernement libéral pour son manque d'honnêteté, de franchise, parce qu'il n'avait pas présenté de loi sur l'accès à l'information, qu'il tergiversait et qu'il gouvernait dans le secret. C'était pour lui et pour le chef de son parti de graves problèmes dont ils n'ont pas manqué de faire état au cours de la campagne électorale l'été dernier. Maintenant, le gouvernement qu'ils forment fait exactement de même. Seuls les visages ont changé sur les banquettes ministérielles. Mais le gouvernement est resté le même. Nous avons toujours les bons vieux bureaucrates, la même unanimité et les mêmes sempiternelles études.

Je pense qu'il est temps que l'arrière-ban du parti conservateur à la Chambre se révolte. Où sont cet individualisme, ce cran, cette volonté de prendre la parole pour dire: non? Il va bien falloir que la révolte se produise un de ces jours, monsieur le Président. Elle s'est déjà produite à la Chambre à des époques où l'on avait une majorité écrasante, une majorité insensible et indifférente, foulant aux pieds les droits des simples citoyens. La révolte va de nouveau se lever, monsieur le Président. Nous voyons déjà dans le pays les signes avant-coureurs d'un changement d'attitude vis-à-vis de la politique provinciale dans les nombreuses provinces où les conservateurs perdent leur appui. Je parle non seulement de l'Ontario, mais aussi de Terre-Neuve, des élections partielles au Nouveau-Brunswick et

en Nouvelle-Écosse où notre parti a gagné deux sièges l'automne dernier. Nous en voyons partout des signes. Et même en Saskatchewan, le gouvernement conservateur du premier ministre Devine a vu dans une élection partielle chuter sa popularité de 62 p. 100 à 42 p. 100 dans la circonscription de Thunder Creek, où l'on éliminait le remplaçant de Colin Thatcher. Tous ces indices sont des signes que les gens n'ont pas envie d'un gouvernement massif et insensible, de députés de l'arrière-ban muets et dociles qui ont peur de dire ce qu'ils pensent. S'il est une bonne occasion de se révolter, c'est bien une occasion comme celle-ci.

Je voudrais très rapidement passer en revue avec vous quelques-uns des aspects importants de ce rapport, monsieur le Président. Même le nom de code de ce rapport ne me paraît pas très flatteur pour les Indiens de notre pays. Ce nom de code, c'est «The Buffalo Jump of the 1980s». J'ai huit réserves indiennes dans ma circonscription. J'ai grandi dans une petite ferme tout près d'une réserve, et à un mille et demi d'une autre. Je suis allé à l'école toute ma vie avec des enfants indiens, et je les ai retrouvés au secondaire et à l'université. Je sais que les Indiens n'apprécient pas vraiment ce genre d'attitude. Ce qu'ils souhaitent, c'est que les députés de tous les partis de législature actuelle s'élèvent contre ce type de document.

Pour en venir aux choses importantes, reportons-nous à la page 17 du rapport. On recommande d'éliminer environ 300 millions de dépenses entre 1986 et 1988. Pour 1986-1987, le montant est de 134 millions et pour 1987-1988, de 178 millions. Ce qui est peut-être plus grave encore, c'est que le rapport dit à la page 17 que l'un des objectifs devrait être d'enrayer l'accroissement rapide des coûts qui résulterait de l'absence de contrôle des programmes.

Nous venons d'entendre le discours passionné du député du Manitoba. Il a dit que les Indiens n'ont pas suffisamment de nourriture, de literie, de vêtements, de médicaments et que son gouvernement ne toucherait jamais à des programmes si cela devait porter préjudice aux autochtones du Canada.

M. Manly: Nous verrons.

M. Nystrom: Oui, nous verrons. Car le vice-premier ministre est le plus puissant des ministres du cabinet—c'est lui qui a la hache pour faire des coupures—et il recommande de réduire les programmes existants, de ne pas les laisser sans contrôle.

Laissez-moi continuer, monsieur le Président, à la page 23 du rapport. Il y a là autre chose d'inquiétant. Le gouvernement demande, à l'article n° 7, «un examen de la pratique qui veut que l'on finance les groupes indiens pour clarifier certains points de droit».

Nous avons déjà eu beaucoup de discussions sur la Charte des droits, la Constitution, l'autonomie politique des Indiens et les conférences autochtones. Nous avons l'habitude de financer les dépenses juridiques des autochtones. C'est le gouvernement fédéral qui y pourvoit. C'est une bonne pratique et un bon précédent. Mais ce document veut un réexamen de cette pratique, pour éliminer ces dépenses. Parallèlement, si l'on revient en arrière, à la page 21, on voit à l'article 5 que le gouvernement veut renforcer ses services juridiques pour combattre les Indiens ou les autochtones en justice... cela, bien entendu, en même temps que l'on réduit l'assistance juridique qu'on leur fournit.